

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal a été convoqué le quatreseptembre deux mille dix-sept pour une réunion ordinaire devant avoir lieu le vendredi huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures trente à la mairie.

ORDRES DU JOUR

- DÉPART DE MME CONTOUX KARENE DU LOGEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE L'ÉCOLE
- COURRIER DE POLE EMPLOI CONCERNANT LE CONTRAT CUI DE MME CONTOUX KARENE SE TERMINANT LE 17 OCTOBRE 2017
- CONSERVATION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROANNE
- ROANNAIS AGGLOMÉRATION : ENQUETE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BROyeurs GÉRÉS PAR GROUPEMENT DE COMMUNES
- DISPOSITIONS A PRENDRE CONCERNANT LA ROUTE NATIONALE 7 (la mettre en zone agglomération) POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS
- QUESTIONS DIVERSES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre BERGER

PRÉSENTS : Jean-Paul BERGER, Alain DÉBATISSE, Michel FAZEKAS, Bernadette BONNARDOT, Joseph CHORGNON, Jean-Pierre BERGER, Elisabeth PIGAT, Isabelle SOLER, Pascal GIRARD, Jean-Claude BONIN, Jean-Luc DAUBARD, Marc LIOZON, Christian PROST

ABSENT EXCUSÉ : Patrice CADET

ABSENT : Sandrine AMBROISE

1⁰ / DÉPART DE MME CONTOUX KARENE DU LOGEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme CONTOUX Karène qui souhaite quitter le logement situé au-dessus de l'école à compter du 1^{er} novembre 2017. Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide de mettre une annonce pour relouer celui-ci.

2⁰ / COURRIER DE POLE EMPLOI CONCERNANT LE CONTRAT CUI DE MME CONTOUX KARENE SE TERMINANT LE 17 OCTOBRE 2017

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Pôle Emploi mentionnant que, suite aux contraintes budgétaires de l'Etat, il est impossible de renouveler le contrat CUI de Mme CONTOUX Karène, se terminant le 17 octobre 2017.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'établir un Contrat à Durée Déterminée à Mme CONTOUX Karène du 18 octobre 2017 au 31 décembre 2017.

3⁰ / CONSERVATION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROANNE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Ordre des Avocats de Roanne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soutenir le maintien du Tribunal de Grande Instance de Roanne.

4⁰ / ROANNAIS AGGLOMÉRATION : ENQUETE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BROyeurs GÉRÉS PAR GROUPEMENT DE COMMUNES

La Commune ne produisant pas beaucoup de déchets verts, il est décidé de ne pas adhérer à ce projet.

5⁰ / DISPOSITIONS A PRENDRE CONCERNANT LA ROUTE NATIONALE 7 (la mettre en zone agglomération) POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux projets :

- Modifications pour l'aménagement des passages piétons
- Passer en zone agglomération (50 km/h)

Le Conseil Municipal décide de se donner réflexion pour laisser cette zone à 70 km/h.

8⁰ / QUESTIONS DIVERSES

- Tarifs location petite salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels de location de la petite salle des fêtes :

Habitants de la Commune :	1 jour	85 €
	2 jours	110 €
Hors Commune :	1 jour	140 €
	2 jours	190 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants, à compter de ce jour :

Habitants de la Commune :	1 jour	85 €
	2 jours	120 €
	3 jours	150 €
Hors Commune :	1 jour	140 €
	2 jours	200 €
	3 jours	250 €

La rédaction des conventions sera revue pour parer aux dérives (Habitants de St Forgeux Lespinasse ou non) pour les deux salles de la Commune.

- Groupement d'achat Energie SIEL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, si la Commune adhère au Groupement d'achat d'Energie par le SIEL sur une durée de 3 ans, le gain serait de 466 €/an en électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à ce contrat.

- Roannaise de l'Eau : agents (contrat de rivières)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Roannaise de l'Eau demandant la mise à disposition d'un local pour recevoir 8 à 10 personnes (agents en Contrat de Rivières) pour déjeuner 3 jours par semaine : lundi, mardi et jeudi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

- City-Stade :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr VANCINA relatif à un problème d'intrusion chez eux et de dégâts sur le mur de la propriété.

- Roannais-Agglomération :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier relatif à une intervention culturelle (musique) à l'école primaire : 33 heures pour une année.

- Lotissement le Clos des Poiriers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous le 15 septembre 2017 à 11 h avec le notaire pour transférer les voies du lotissement à la Commune.

- Courrier de Jean BARTHOLIN :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Jean BARTHOLIN concernant une pétition pour la sauvegarde des communes.

La séance est levée à 23 heures.

